

**COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN**

Société anonyme au capital de 27 605 120 €  
Siège social : 185, rue de Bercy, 75012 Paris  
542 097 324 R.C.S. Paris – APE : 3530 Z

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2017**

Etats financiers consolidés intermédiaires condensés au 30 juin 2017

## I – Etat de situation financière

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	30/06/2017	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	2	319 298	328 185
Immobilisations corporelles	2	469 773	475 041
Titres disponibles à la vente	3.1	137	137
Prêts et créances au coût amorti	3.1	35 112	32 762
Instruments financiers dérivés	3.1	10 961	27 981
Participation dans les entreprises associées		12 692	14 466
Impôts différés actifs	9.2	27 110	17 662
Total actif non courant		875 083	896 234
Prêts et créances au coût amorti	3.1	4	4
Instruments financiers dérivés	3.1	10 179	20 226
Créances clients et autres débiteurs	3.1	55 452	121 080
Actifs détenus en vue de la vente		711	0
Créances fiscales	3.1	19 041	26 132
Stocks	5	20 850	34 870
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.1	26 921	5 151
Total actif courant		133 158	207 463
Total actif		1 008 241	1 103 697

  

Passif	Notes	30/06/2017	31/12/2016
Capitaux propres	V	322 479	305 685
<i>Dont participations ne donnant pas de contrôle</i>		14 384	12 002
Provisions	6	248 397	249 568
Dettes financières	3.2	183 167	192 488
Autres passifs financiers	3.2	0	500
Autres passifs	3.2	4 586	4 626
Total passif non courant		436 150	447 182
Provisions	6	7 890	10 863
Dettes financières	3.2	42 953	102 999
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	3.2	127 478	187 225
Dettes fiscales	3.2	7 815	1 435
Autres passifs	3.2	63 476	48 308
Total passif courant		249 612	350 830
Total passif et capitaux propres		1 008 241	1 103 697

## II – Compte de résultat consolidé (En milliers d'euros)

	Notes	30/06/2017	30/06/2016
Chiffre d'affaires	7	253 564	273 470
Autres produits opérationnels			
Achats		-123 797	-141 385
Charges de personnel		-24 432	-24 825
Amortissements, dépréciations et provisions		-18 728	-20 252
Autres charges opérationnelles (1)		-38 563	-47 641
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>48 044</b>	<b>39 367</b>
Quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalences		2 258	1 576
<b>Résultat opérationnel courant après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence</b>		<b>50 302</b>	<b>40 943</b>
Résultat sur cession d'actifs		-438	-661
résultat MtM des dérivés		-404	2 120
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>		<b>49 460</b>	<b>42 402</b>
Coût de l'endettement financier net		-1 869	-1 861
Autres produits financiers		5	174
Autres charges financières		-1 775	-1 893
Résultat financier	8	-3 639	-3 580
Impôts sur les bénéfices	9	-14 301	-12 097
Quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalences			
Résultat net total		31 520	26 726
Participations ne donnant pas le contrôle		1 012	1 519
Résultat net part du groupe		30 508	25 207
Résultat net par action (2)		17,68	14,61
Résultat net dilué par action (2)		17,68	14,61

(1) Concernent essentiellement des charges d'entretien et de maintenance (21 M€) et des charges d'impôts et taxes (11 M€)

(2) Le nombre d'actions est inchangé sur les exercices 2016 et 2017 et s'élève à 1 725 320 actions.

**III – Etat du résultat global**  
(En milliers d'euros)

	30/06/2017			30/06/2016		
	Total	Part Groupe	Part participations ne donnant pas le contrôle	Total	Part Groupe	Part participations ne donnant pas le contrôle
<b>Résultat net de la période</b>	<b>31 520</b>	<b>30 508</b>	<b>1 012</b>	<b>26 726</b>	<b>25 207</b>	<b>1 519</b>
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	-26 663	-26 663	0	9 734	9 734	0
QP des entreprises associées sur éléments recyclables (1)	1 371	0	1 371	-26	10	-36
Impôt	9 106	9 106	0	-3 356	-3 356	0
<b>TOTAL ELEMENTS RECYCLABLES</b>	<b>-16 186</b>	<b>-17 557</b>	<b>1 371</b>	<b>6 352</b>	<b>6 388</b>	<b>-36</b>
Pertes et gains actuariels	2 332	2 332	0	-34 096	-34 096	0
Impôt	-871	-871	0	11 740	11 740	0
<b>TOTAL ELEMENTS NON RECYCLABLES</b>	<b>1 461</b>	<b>1 461</b>	<b>0</b>	<b>-22 356</b>	<b>-22 356</b>	<b>0</b>
Autres éléments du résultat global	-14 725	-16 096	1 371	-16 004	-15 968	-36
<b>Résultat global</b>	<b>16 795</b>	<b>14 412</b>	<b>2 383</b>	<b>10 722</b>	<b>9 239</b>	<b>1 483</b>

Ventilation de l'impôt différé sur les autres éléments du résultat global

(En milliers d'euros)	30/06/2017		30/06/2016	
	Base	Impôt différé	Base	Impôt différé
Pertes et gains actuariels	2 332	-871	-34 053	11 725
Variation de juste valeur des instruments financiers	-26 663	9 106	9 734	-3 356
QP des entreprises associées sur éléments recyclables (1)	1 371		-24	
<b>Total</b>	<b>-22 960</b>	<b>8 235</b>	<b>-24 343</b>	<b>8 369</b>

(1) Correspond à la part de l'augmentation de capital faite par Climespace (1,4 M€) et à une écriture de « réévaluation » des réserves du Groupe TIRU.

#### IV – Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)

	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016
Résultat net	31 520	26 726
Quote-part de résultat MEE	-2 258	-1 576
Dividendes reçus des MEE (1)	3 567	3 572
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	16 444	18 510
Résultat sur cessions d'actifs	455	678
Résultat financier	3 639	3 580
Impôt sur les bénéfices	14 301	12 097
Perte de valeur	404	-2 120
<b>Marge brute d'autofinancement avant charges financières et impôts</b>	<b>68 072</b>	<b>61 466</b>
Impôt décaissé	-10 574	-8 750
Variation du besoin en fonds de roulement (2)	71 667	64 755
<b>Flux issus des activités opérationnelles</b>	<b>129 165</b>	<b>117 471</b>
Investissements	-20 809	-57 676
Cessions	0	3 644
Acquisition des prêts au personnel et hausse des dépôts et cautionnements	-91	-102
Réduction des prêts au personnel et baisse des dépôts et cautionnements	228	4
Intérêts reçus sur actifs financiers non courants	14	339
Paiement capital souscrit appelé (3)	-500	0
<b>Flux issus des activités d'investissement</b>	<b>-21 159</b>	<b>-53 791</b>
Opérations de financement :		
Dividendes versés	0	-6 039
Remboursement des dettes financières	-22 886	-11 948
Besoin de trésorerie (financement)	-22 886	-17 988
Emission de dettes financières (4)	5 050	90 000
Dégagement de trésorerie (financement)	5 050	90 000
Intérêts financiers versés	-1 869	-1 861
Augmentation de capital (5)	1 800	0
Variation des découverts bancaires	-68 331	-133 397
<b>Flux issus des activités de financement</b>	<b>-86 236</b>	<b>-63 247</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture (au 1er janvier de l'année en cours)	5 151	732
Variation de trésorerie	21 770	433
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>26 921</b>	<b>1 165</b>

(1) Climespace (3,527 M€) et TRS (0,040 M€)

(2) La variation provient essentiellement de la non réception des factures du fournisseur Sycotom entre décembre 2016 et mai 2017 (20 M€) et compensée par la très faible rigueur climatique fin 2015 comparée à celle au 31/12/2016

(3) Paiement du capital souscrit de la SAS Géotelluence (0,5 M€)

(4) Prêt ENGIE Finance pour SNC Choisy-Vitry-Energie, société apparentée (5,05 M€)

(5) Quote-part de Climespace SA (1,8 M€) sur l'augmentation du capital de Géometropole SAS (7,2 M€)

**V – Etat de variations des capitaux propres consolidés**  
(En milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Pertes et gains actuariels	Variations justes valeurs et autres	Ecarts de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Total
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2015</b>	1 725 320	27 605	4 568	278 201	-51 466	5 171	-142	263 934	10 998	274 932
Résultat net				25 207				25 207	1 519	26 726
Autres éléments du résultat global					-22 356	6 378	10	-15 968	-36	-16 004
<i>Résultat global au 30 juin 2016</i>				25 207	-22 356	6 378	10	9 239	1 483	10 722
Dividendes distribués				-6 039				-6 039		-6 039
Variation de périmètre										
Autres										
<b>Capitaux propres au 30 juin 2016</b>	1 725 320	27 605	4 568	297 368	-73 822	11 548	-132	267 133	12 481	279 615
Résultat net				27 536				27 536	1 020	28 556
Autres éléments du résultat global					-15 354	23 766	-114	8 298	-15	8 283
<i>Résultat global de l'exercice 2016</i>				27 536	-15 354	23 766	-114	35 834	1 005	36 839
Dividendes distribués				-6 039				-6 039	-1,2	-6 040
Variation de périmètre										
Autres				-46				-46	0,7	-46
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2016</b>	1 725 320	27 605	4 568	299 655	-66 820	28 936	-256	293 683	12 002	305 685
Résultat net				30 508				30 508	1 012	31 520
Autres éléments du résultat global					1 461	-17 557		-16 096	1 371	-14 726
<i>Résultat global au 30 juin 2017</i>				30 508	1 461	-17 557		14 412	2 383	16 794
Dividendes distribués										
Variation de périmètre										
Autres										
<b>Capitaux propres au 30 juin 2017</b>	1 725 320	27 605	4 568	330 163	-65 359	11 379	-256	308 095	14 384	322 479

Lors de l'Assemblée Générale de CPCU SA en date du 22 juin 2017, il a été décidé d'affecter la totalité du résultat au 31/12/2016 au report à nouveau soit 39,6 M€. Aucune distribution de dividendes au titre de l'exercice 2016 ne sera faite.

**VI – Notes aux états financiers semestriels**

En date du 31 août 2017 les états financiers semestriels consolidés condensés au 30 juin 2017 de la société CPCU et ses filiales (Groupe CPCU), ont été présentés au Conseil d'administration de CPCU qui a autorisé leur publication.

Le « Groupe » désigne CPCU SA et ses filiales.

**INFORMATIONS SUR CPCU SA**

CPCU SA, Société mère du Groupe, dont le siège social est situé au 185, rue de Bercy 75012 Paris, est une Société Anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises.

Elle est régie par les dispositions légales et réglementaires, en vigueur et à venir, applicables aux sociétés anonymes et par ses statuts.

La société est cotée sur Euronext compartiment B.

**Activité de CPCU SA**

CPCU SA est concessionnaire de la ville de Paris pour « la distribution de chaleur pour tous usages par la vapeur ou l'eau chaude, sur le territoire de la ville de Paris » aux termes de la convention de concession en date du 10 décembre 1927 ayant fait l'objet d'une prolongation par avenant du 9 avril 2009 portant la fin de la concession au 31 décembre 2024.

Cette convention définit les droits et obligations du concessionnaire, dont les conséquences comptables sont les suivantes :

- le concessionnaire est tenu de payer au concédant une redevance comportant deux termes, l'un proportionnel à la longueur des canalisations du réseau intra-muros (droit statistique), l'autre proportionnel au produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau dans Paris intra-muros par le tarif maximum autorisé (droit complémentaire),
- le concessionnaire est tenu d'entretenir et de renouveler les installations de distribution et de production de chaleur sur le territoire de la ville et en dehors,
- la convention de concession définit les biens du concessionnaire faisant partie du domaine concédé, dits « biens de retour », par opposition aux biens ne faisant pas partie du domaine concédé, dits « biens de reprise ».

Les conditions de reprise des installations en fin de concession sont détaillées comme suit :

- les biens de retour seront remis gratuitement à la ville de Paris. A titre dérogatoire, pour les biens de retour établis depuis le 1er janvier 2001 et non amortis à la fin de la concession, la ville de Paris versera à CPCU SA une indemnité égale à leur valeur brute, diminuée d'un trentième, pour chaque année depuis leur établissement. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à la valeur nette comptable du bien considéré,
- les terrains, le mobilier, le matériel mobile, les biens immatériels et les stocks seront indemnisés à leur valeur vénale,
- pour les centrales de production et l'ensemble des canalisations, installations et ouvrages accessoires de distribution et transport situés en dehors de la ville de Paris : l'indemnité sera calculée selon la règle énoncée pour les biens de retour.

Les biens de retour, soit le réseau, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis sur leur durée de vie, avec un maximum de 30 ans.

Les biens de reprise font l'objet d'un amortissement industriel. (Cf note 1.4.3. « Immobilisations corporelles » des annexes consolidées au 31/12/2016).

## **Note 1 – Référentiel et méthodes comptables**

### **1.1 – Référentiel Comptable**

En application du règlement européen du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales (IFRS), les états financiers consolidés annuels du Groupe sont établis conformément aux IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne<sup>(1)</sup>. Les états financiers consolidés condensés semestriels du Groupe, établis pour la période de six mois close au 30 juin 2017, ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire qui permet de présenter une sélection de notes annexes.

Les états financiers semestriels consolidés condensés n'incluent donc pas toutes les notes et informations requises par les IFRS pour les états financiers consolidés annuels et doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés de l'exercice 2016, sous réserve des particularités propres à l'établissement des états financiers semestriels consolidés condensés décrites ci-après (voir 1.3).

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers semestriels consolidés condensés sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 à l'exception des évolutions normatives reprises ci-dessous en 1.1.1.

---

(1) Référentiel disponible sur le site internet de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

### 1.1.1 Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables en 2017<sup>(2)</sup>.

- Amendements IAS 7 – *Etat des flux de trésorerie* : Initiative concernant les informations à fournir.
- Amendements IAS 12 – *Impôts sur le résultat* : Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées.
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016<sup>(3)</sup>.

Ces amendements n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

### 1.1.2 Normes IFRS, interprétations ou amendements applicables après 2017 et non anticipés par le Groupe

#### 1.1.2.1 Normes IFRS 9, 15 et 16

Le Groupe ENGIE a poursuivi très activement ses projets d'implémentation des trois nouvelles normes, IFRS 9 – *Instruments Financiers*, IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et IFRS 16 – *Contrats de location*. Pour chacune des trois normes, des projets Groupe ont été initiés précédemment et se sont poursuivis au cours du premier semestre. La guidance a été établie et les programmes de formation ont continué à être déployés dans les entités du Groupe ENGIE. La préparation de comptes comparatifs 2017 est en cours afin de faciliter l'appropriation des nouveaux principes et l'adaptation des systèmes informatiques, ce qui doit conduire à assurer une première application cohérente à travers le Groupe ENGIE. Cet exercice devrait également permettre de communiquer, début 2018, les impacts chiffrés de la transition vers les nouvelles normes.

- IFRS 9 – *Instruments financiers*

Le projet d'implémentation a été structuré autour des trois volets de la nouvelle norme.

Pour le premier volet, 'classification et évaluation', le principal impact attendu concerne la reclassification des titres disponibles à la vente, actuellement reconnus à la juste valeur par capitaux propres. Conformément à IFRS 9, ils seront essentiellement comptabilisés soit en instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres ou par résultat, soit en instruments de dette évalués à la juste valeur par capitaux propres ou par résultat. Il n'y a pas d'impact significatif anticipé autre que la présentation de ces actifs financiers.

Pour le second volet, 'dépréciation', le principal impact attendu concerne une augmentation des dépréciations à la date de transition. Cette augmentation s'explique par le principe d'anticipation, sous IFRS 9, des pertes de crédit attendues. Il en résulte notamment la comptabilisation de dépréciations sur des créances avant même leur arrivée à échéance. Après la transition, le Groupe ne s'attend pas à des impacts récurrents très significatifs sur le compte de résultat, sauf en cas de nouvelles expositions significatives résultant par exemple d'investissements ou en cas de crise financière.

Le Groupe est également concerné par le troisième volet, 'comptabilité de couverture', et plus particulièrement par les aspects relatifs aux couvertures des risques liés à l'endettement. Il n'anticipe pas, à ce stade, d'impact significatif.

Cette norme sera appliquée par le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

---

(2) Ces normes, interprétations et amendements n'ayant pas encore été adoptés par l'Union européenne, il s'agit d'une traduction libre.

(3) Les améliorations de ce cycle sont applicables en 2018 hormis celle concernant IFRS 12 applicable en 2017..



- IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) tirés de contrats conclus avec les clients*

Les travaux réalisés dans le cadre du projet Groupe ont conduit à identifier, sur l'ensemble des sujets pouvant avoir un impact sur la manière de comptabiliser le chiffre d'affaires dans les différents secteurs d'activités du Groupe, deux thématiques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaires consolidé.

Les transactions achat/vente sur commodités qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 9 – *Instruments financiers* sont exclues du champ d'application de la norme IFRS 15. Les ventes qui en découlent devraient dès lors être présentées sur une ligne distincte du chiffre d'affaires IFRS 15.

Cette norme sera appliquée par le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2018.

- IFRS 16 – *Contrats de location*<sup>(1)</sup>

Les travaux liés à la première application de cette norme se sont poursuivis durant le premier semestre 2017.

L'application de ce texte conduira à reconnaître au bilan tous les engagements de location au sens de la nouvelle norme, sans distinction entre contrats de « location simple », actuellement repris en engagements hors bilan et contrats de « location-financement ».

Au terme de la phase de recensement des contrats de location au niveau de l'ensemble du Groupe, leur analyse au regard des critères du nouveau texte a été réalisée. Les estimations des impacts sur les comptes consolidés sont en cours d'établissement.

Les développements des systèmes informatiques font actuellement l'objet de travaux spécifiques, notamment pour ce qui concerne la configuration d'un outil de gestion permettant de se conformer aux critères d'IFRS 16, capable de supporter le traitement d'une volumétrie importante de contrats de location.

#### **1.1.2.2 – Autres normes, amendements ou interprétations**

- Amendements IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions : Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*<sup>(1)</sup>.
- IFRIC 22 – *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*<sup>(1)</sup>.
- IFRIC 23 – *Positions fiscales incertaines*<sup>(1)</sup>.
- IFRS 17 – *Contrats d'assurance*<sup>(1)</sup>.

Les analyses des incidences de l'application de ces normes, amendements et interprétations sont en cours.

<sup>(1)</sup> Ces normes, interprétations et amendements n'ayant pas encore été adoptés par l'Union européenne, il s'agit d'une traduction libre.

## **1.2 – Utilisations d'estimations et du jugement**

L'évolution de l'environnement économique et financier a conduit le Groupe à renforcer les procédures de suivi des risques et à intégrer une évaluation de ceux-ci dans l'évaluation des instruments financiers et les tests de perte de valeur. Cet environnement et la volatilité importante des marchés ont été pris en considération par le Groupe dans les estimations comme les business plans et les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de perte de valeur et les calculs des provisions.

Les estimations comptables sont réalisées dans un contexte qui reste sensible aux évolutions des marchés de l'énergie dont les conséquences rendent difficiles l'appréhension des perspectives économiques à moyen terme.

### **1.2.1 – Estimations**

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- l'évaluation des provisions pour avantages du personnel et des provisions sur le réseau,
- les instruments financiers.

Des informations complémentaires sur le contenu de ces estimations sont présentées dans la Note 1 des états financiers consolidés 2016.

### **1.2.2 – Jugement**

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe a fait usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

En particulier, le Groupe a exercé son jugement pour l'évaluation de la nature du contrôle, la classification des accords qui contiennent des contrats de location, la comptabilisation des acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle antérieures au 1er janvier 2010, et la détermination des «activités normales», au regard d'IAS 39, des contrats d'achat et de vente d'éléments non financiers (électricité, gaz, etc.).

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément dans l'état de situation financière les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

### **1.3 – Particularités propres à l'établissement des états financiers intermédiaires**

#### **1.3.1 – Saisonnalité des activités**

Les activités du Groupe sont, par nature, des activités saisonnières mais les variations climatiques ont des effets plus importants que la saisonnalité sur les différents indicateurs d'activité et de résultat opérationnel. En conséquence, les résultats intermédiaires au 30 juin 2017 ne sont pas nécessairement indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2017.

En effet, l'activité de CPCU est liée à la saison de chauffe, qui commence généralement vers le début octobre et finit fin avril. Sur les mois d'été, lorsque l'activité est réduite à la livraison d'eau chaude sanitaire, le Groupe réalise les entretiens des équipements (centrales, réseau).

Le résultat au 1er semestre est donc caractérisé par une activité de chauffe souvent plus importante que celle du second semestre. La trésorerie à fin juin est améliorée par l'encaissement des facturations de la période « hivernale » de chauffe et est peu grevée par les dépenses d'entretien et de maintenance des équipements qui seront réalisées principalement au cours des mois d'été.

#### **1.3.2 – Impôt sur les bénéfiques**

Dans le cadre des arrêtés intermédiaires, la charge d'impôt (courante et différée) est calculée pour chaque entité fiscale en appliquant au résultat taxable de la période, hors élément exceptionnel significatif, le taux effectif moyen annuel estimé pour l'année en cours. Les éventuels éléments exceptionnels significatifs de la période sont comptabilisés avec leur charge d'impôt réelle.

#### **1.3.3 – Avantages du personnel**

Le coût des retraites pour une période intermédiaire est calculé sur la base des évaluations actuarielles réalisées à la fin de l'exercice précédent. Ces évaluations sont le cas échéant ajustées pour tenir compte des réductions, liquidations ou autres événements non récurrents importants survenus lors du semestre. Par ailleurs, les montants comptabilisés dans l'état de situation financière au titre des régimes à prestations définies sont le cas échéant ajustés afin de tenir compte des évolutions significatives ayant affecté le rendement des obligations émises par des entreprises de premier rang de la zone concernée (référence utilisée pour la détermination des taux d'actualisation) et le rendement réel des actifs de couverture.

### **1.4 – Variation de périmètre**

La société Géometropole est passée d'une comptabilisation selon la méthode de mise en équivalence à intégration globale suite au rachat par CPCU et Climespace des parts de la Caisse des Dépôts et Consignations en décembre 2016.

Le périmètre de consolidation n'a pas changé depuis le 31 décembre 2016.

### **1.5 – Evénements subséquents**

Aucun événement subséquent n'est à signaler.

## Note 2 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles s'élevaient respectivement à 319 M€ et 470 M€ au 30/06/2017 (au 31/12/2016, elles étaient de 328 M€ et 475 M€).

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles se sont élevées respectivement à 2 M€ et 6 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2017, versus 7 M€ et 11 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2016 et se décomposent essentiellement comme suit :

a) Immobilisations incorporelles : la valeur brute du droit incorporel augmente de 2 M€ en lien avec :

- les canalisations de la boucle d'eau chaude « BEC » Clichy Batignolles 1 M€,
- les branchements dans Paris 1 M€.

b) Immobilisations corporelles : le montant des investissements s'élève à 6 M€, dont :

- la mise en conformité des grandes installations de combustion « GIC 2016 » 2 M€,
- la co-combustion bois charbon Saint-Ouen 0,5 M€,
- le démantèlement de la cuve fioul et le traitement des effluents de Grenelle 0,5 M€,
- les canalisations hors Paris 0,5 M€,
- les postes de livraison clients 0,5 M€.

Les immobilisations mises en service s'élevaient à 30 M€ en 2017 versus 65 M€ en 2016 et se décomposent principalement en :

- **biens de retour** 6 M€ dont :
  - les canalisations de la BEC Clichy Batignolles 2 M€,
  - les branchements dans Paris 2 M€,
  - la canalisation structurante du Feeder Nord-Est « T3N » 1 M€,
  - le matériel de détection des fuites du réseau condensats 1 M€.
- **biens de reprise** 22 M€ dont :
  - la fin du projet de mise aux normes environnementales des centrales de production « GIC 2016 » 16 M€ (Vaugirard 13 M€, Becy 3 M€),
  - la fin du projet de combustion biomasse à Saint-Ouen 3 M€.
- **biens propres** composés essentiellement de postes de livraison 2 M€.

Les désinvestissements d'immobilisations incorporelles et corporelles sont immatériels en 2017 (0,6 M€).

Les désinvestissements du 1<sup>er</sup> semestre 2016 s'élevaient à 14 M€ dont :

- Feeder Nord-Est de 2001 suite aux travaux du T3 Nord 7 M€,
- mises au rebut en liaison avec le projet « GIC 2016 » 7 M€.

Les dotations aux amortissements augmentent entre le 1<sup>er</sup> semestre 2016 (19,7 M€) et le 1<sup>er</sup> semestre 2017 (20,0 M€) et se décomposent en deux éléments :

- a) la dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles baisse de 7,1 M€ en 2016 à 5,6 M€ en 2017 et se décompose en :
- dotation aux amortissements de caducité, constante en 2016 et 2017 à 1,7 M€. Les biens ainsi amortis sont :
    - les canalisations dans Paris antérieures à 2001,
    - les canalisations de la Délégation de Service Public de chaleur de la ZAC des Docks de Saint-Ouen,
  - dotation aux amortissements industriels sur les canalisations dans Paris postérieures à 2001 et indemnisables en fin de concession (5,1 M€ en 2016 et 5,5 M€ en 2017),
  - l'amortissement des droits de raccordement et des participations aménageurs diminue l'amortissement des immobilisations de - 1,5 M€ en 2017 ;

b) la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles augmente de 12,6 M€ en 2016 à 14,4 M€ en 2017 en lien avec :

- l'amortissement industriel sur le projet « GIC 2016 » 0,5 M€,
- l'amortissement industriel de la combustion biomasse à St-Ouen 0,7 M€,
- les immobilisations rebutées au 1<sup>er</sup> semestre 2016 ont généré une baisse de dotation de - 0,6 M€ et concernent le projet « GIC2016 ».

### Note 3 – Instruments financiers

#### 3.1 – Actifs financiers

##### 3.1.1 – Synthèse des instruments financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	30/06/2017			31/12/2016			30/06/2016		
	NC	Courant	Total	NC	Courant	Total	NC	Courant	Total
Titres disponibles à la vente	137	0	137	137	0	137	138	0	138
Prêts et créances au coût amorti	35 112	4	35 116	32 762	4	32 766	27 973	5	27 978
Instruments financiers dérivés	10 961	10 179	21 140	27 981	20 226	48 207	13 131	8 790	21 921
Créances clients et autres débiteurs	0	55 452	55 452	0	121 080	121 080	0	68 366	68 366
Actifs détenus en vue de la vente	0	711	711	0	0	0	0	0	0
Créances fiscales	0	19 041	19 041	0	26 132	26 132	0	19 498	19 498
Trésorerie et équivalent de trésorerie	0	26 921	26 921	0	5 151	5 151	0	1 165	1 165
Total actifs financiers	46 210	112 308	158 518	60 880	172 593	233 473	41 242	97 824	139 066

Les variations des postes "Créances clients et autres débiteurs" sont liées à la saisonnalité de l'activité (cf. note 1.3). Les variations des postes "Trésorerie et équivalent de trésorerie" sont liées au retard de facturation de certains fournisseurs.

Les prêts et créances au coût amorti comprennent essentiellement l'indemnité de fin de concession relative au programme de modernisation des retours d'eau structurants soit 33 M€ au 30/06/2017 et 30 M€ au 31/12/2016.

Les instruments financiers dérivés sont valorisés à la juste valeur des achats à terme de dollars, charbon, gaz et de CO<sub>2</sub> : ces transactions sont réalisées avec Global Energy Market (GEM), filiale spécialisée du Groupe ENGIE pour les combustibles et pour le CO<sub>2</sub> et avec les banques pour le dollar.

La variation des instruments financiers dérivés (27 M€) est essentiellement liée à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar (9 M€) et à la baisse des cours du gaz (12 M€) et du CO<sub>2</sub> (3 M€).

##### 3.1.2 – Créances clients et autres débiteurs

(En milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Avances et acomptes versés sur commande.....	4 114	1 947	4 327
Clients et autres débiteurs(1).....	44 375	109 526	37 355
Créances diverses.....	6 963	9 607	4 095
Créances clients et autres débiteurs.....	55 452	121 080	45 777

La juste valeur des créances clients et comptes rattachés est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement

**(1) Inclus le compte courant Géometropole SA auprès d'ENGIE (16,8 M€)**

### 3.2 – Passifs financiers

#### 3.2.1 – Synthèse des passifs financiers

(En milliers d'euros)	30/06/2017			31/12/2016			30/06/2016		
	NC	Courant	Total	NC	Courant	Total	NC	Courant	Total
Dettes financières	183 167	42 953	226 120	192 488	102 999	295 487	169 834	56 479	226 313
Autres passifs	4 586	0	4 586	5 126	0	5 126	21 856	0	21 856
Av. et acomptes reçus/commandes	0	14 945	14 945	0	9 101	9 101	0	5 479	5 479
Fournisseurs	0	120 731	120 731	0	161 869	161 869	0	111 633	111 633
Autres dettes d'exploitation	0	6 747	6 747	0	25 356	25 356	0	334	334
Dettes fiscales	0	7 815	7 815	0	1 435	1 435	0	9 426	9 426
Autres passifs d'exploitation	0	48 531	48 531	0	39 207	39 207	0	47 107	47 107
Total passifs financiers	187 753	241 722	429 475	197 614	339 967	537 581	191 690	230 458	422 148

Le poste « Dettes financières » comprend le solde du compte courant ENGIE Finance, et sa baisse est liée à la saisonnalité de l'activité.

La variation du poste « autres passifs » entre le 30/06/2016 et le 30/06/2017 est liée à l'octroi définitif à CPCU SA de la subvention ADEME de 17 M€ conditionnée à l'atteinte des 50 % d'énergies renouvelables sur le mix énergétique.

La baisse du poste « Fournisseurs » est liée à la saisonnalité de l'activité.

#### 3.2.2 – Détails des dettes financières

(En milliers d'euros)	31/12/2016	Augmentation	Diminution	30/06/2017
Emprunts auprès d'établissements financiers	137 860		13 323	124 537
Emprunts auprès d'ENGIE Finance, société apparentée (1)	85 263	21 850	9 563	97 550
Compte courant ENGIE Finance	70 058		66 522	3 536
Découvert bancaire	2 306		1 809	497
Total dettes financières .....	295 487	21 850	91 217	226 120

(1) Les nouveaux emprunts en 2017 ont été souscrits le 30/06/2017 par la société Géometropole SAS pour 16,8 M€ au taux fixe de 1,61 % et le 31/05/2017 par la SNC Choisy-Vitry Energie pour 5,1 M€ au taux fixe de 1%.

### 3.3 – Juste valeur des instruments financiers par niveau

La définition des trois niveaux de juste valeur est présentée dans la Note 1.4.9 «Dérivés et comptabilité de couverture» des états financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Les titres disponibles à la vente, non cotés – évalués à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières opérations de marché, l'actualisation des dividendes ou flux de trésorerie et la valeur de l'actif net sont classés en niveau 3.

Les instruments financiers dérivés - concernant les contrats dérivés de matières premières - sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés (contrats fermes : commodity swap ou commodity forward) et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes – ils sont classés en niveau 2. S'il s'agit de contrats complexes et d'hypothèses internes, certaines valorisations peuvent être de niveau 3.

#### Note 4 – Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change, des prix des matières premières et de l'énergie. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre

d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de matières premières.

#### 4.1 – Risque de crédit

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif de son bilan. Le Groupe est exposé au risque de crédit essentiellement de par ses activités opérationnelles et financières.

##### Activités opérationnelles

L'encours des créances clients et autres débiteurs est présenté dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Actifs nets
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	au-delà d'un an	Total			
Créances clients et autres débiteurs								
au 30 juin 2017	18 149	5 525	1 324	900	25 898	2 442	27 823	56 163
au 31 décembre 2016	16 995	82	1 282	993	19 352	1 985	99 743	121 080
au 30 juin 2016	16 413	5 155	769	948	23 285	2 478	47 559	68 366

Les variations de l'encours clients et autres débiteurs sont liées à la saisonnalité de l'activité (cf. note 1.3).

#### 4.2 – Risque de liquidité

Une convention de trésorerie, mise en place en octobre 2016 entre CPCU et ENGIE Finance, couvre les besoins de trésorerie depuis cette date.

La Société dispose de 70 M€ de ligne de crédit sur compte courant ENGIE Finance par convention de trésorerie.

#### 4.3 - Risque de marché

##### Risque sur les matières premières

CPCU a acheté 91 M€ de charbon, bois, gaz, biocombustible liquide et vapeur en 2017.

Une variation du prix de ces matières premières peut avoir un impact sur la marge.

Cependant, cette variation peut être répercutée aux clients par des prix de vente indexés sur ce coût.

##### Risque de change

De par son activité, le Groupe est essentiellement exposé au risque de conversion de ses dettes afférentes aux achats de charbon et au contrat de maintenance des cogénérations, libellés en dollars US.

L'instrument de couverture utilisé est l'achat de devises à terme.

##### Risque de taux d'intérêt

Afin d'optimiser le coût de son endettement et/ou de réduire son exposition au risque de taux, le Groupe a recours à des instruments de couverture (swaps de taux d'intérêt, caps, etc.) qui modifient la structure taux fixe/taux variable de sa dette.

Au 30 juin 2017, le groupe CPCU n'a pas de swap de taux d'intérêt et n'est donc pas exposé au risque de taux d'intérêt.

#### 4.4 - Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité a été établie sur base de la situation de la dette et des instruments financiers dérivés (de taux et de change) à la date de clôture.

Pour le risque de taux d'intérêt, l'endettement à taux fixe est de 226 M€. La juste valeur au 30 juin 2017 est de 232 M€.

En matière de change, l'exposition de CPCU :

- au niveau de l'état du résultat global, est fonction des achats de combustibles (charbon et bois) libellés en dollars US pour un montant de l'ordre de 15 M€ en 2017. Une variation de 10% du cours de l'euro/dollar conduirait à une variation du coût des combustibles de l'ordre de 1,5 M€, hors impact des achats à terme de devises,
- au niveau de l'état de situation financière, n'est pas significative, CPCU n'ayant pas d'actifs ni de passifs significatifs en devises.

#### Note 5 – Stocks

(En milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Matières premières (charbon, bois) (1)	9 781	26 513
Autres pièces détachées	8 501	7 338
Quotas CEE et CO <sub>2</sub>	4 812	3 150
<b>Valeur brute</b>	<b>23 094</b>	<b>37 001</b>
Provision pour dépréciation	2 244	2 131
<b>Valeur nette</b>	<b>20 850</b>	<b>34 870</b>

(1) variation liée à la saisonnalité de l'activité

#### Quotas de Gaz à Effet de Serre (CO<sub>2</sub>)

Le résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2017 est une charge de 1,7 M€ à comparer à une charge de 1,4 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2016 et s'explique par :

- une baisse des consommations de quotas de 12 % de 686 Kt en 2016 à 559 Kt en 2017, en lien avec le mix énergétique,
- une hausse du prix moyen du quota de CO<sub>2</sub> de 17 % de 2,55 €/t en 2016 à 2,98 €/t en 2017, résultant de :
  - l'acquisition de 570 Ktonnes de quotas à un prix moyen de 5,84 €/tonne de quotas en 2017,
  - l'attribution de 458 Ktonnes de quotas gratuits au 1<sup>er</sup> semestre 2017, versus 517 Ktonnes de quotas gratuits au 1<sup>er</sup> semestre 2016.

#### Certificats d'Economies d'Energie

Une charge de 2,1 M€ a été comptabilisée au 1<sup>er</sup> semestre 2017, identique à la charge constatée au 30/06/2016.



## Note 6 – Provisions (courant et non courant)

(En milliers d'euros)	Notes	Montant au 31/12/2016	Augmentations : dotations de la période	Diminutions : reprises de la période		Reclassement	Variation liée à la désactualisation	Montant à la fin de la période 30/06/2017
				Montants utilisés	Montants non utilisés			
Non courant		249 568	2 984	6 487	250	3 153	-571	248 397
Avantages au personnel	6.1	171 895	2 234	3 932	0	3 153	-571	172 779
Provision pour retours d'eau	6.2	63 986	750	2 540	250	0	0	61 946
Autres		13 687	0	15	0	0	0	13 672
Courant		10 863	206	0	0	-3 153	0	7 890
Avantages au personnel	6.1	6 965	0	26	0	-3 153	0	3 786
Provision pour réparation retours d'eau	6.2	2 040	0	0	0	0	0	2 040
Autres		1 858	206	0	0	0	0	2 064
Total provisions courantes et non courantes		260 431	3 190	6 513	250	0	-571	256 287

### 6.1 – Avantages du personnel

Ces provisions diminuent de 179 M€ au 31 décembre 2016 à 177 M€ au 30 juin 2017 et se décomposent comme suit :

- la provision pour retraites diminue de 93 M€ au 31 décembre 2016 à 92 M€ au 30 juin 2017,
- les autres provisions (avantage tarifaire, indemnité de fin de carrière, etc.) diminuent de 86 M€ au 31 décembre 2016 à 85 M€ au 30 juin 2017.

La variation de ces provisions a pour origine les effets contraires suivants :

- **une désactualisation de la provision pour avantage au personnel** d'un montant de 1,8 M€ en 2017 inférieur au montant de 2016 (2,1 M€), et dont la contrepartie se trouve en charges financières.

Cette hausse moins importante en 2017 qu'en 2016 provient de la baisse du taux d'actualisation utilisé pour calculer la charge d'intérêt (2,03 % en 2017 vs 2,57 % en 2016, sachant que pour le calcul de la charge de désactualisation, c'est le taux d'actualisation au 31 décembre de la clôture précédente qui est utilisé, soit le taux au 31/12/2016 pour juin 2017).

- **une augmentation correspondant aux droits acquis** (Coût des Services Rendus « CSR ») en 2017 de 2,1 M€ (2,8 M€ en 2016). Les CSR sont corrélés au calcul des engagements de l'année précédente, soit 2016.
- **une reprise correspondant aux prestations payées** en 2017 de 3,8 M€ (3,6 M€ en 2016). La hausse par rapport à 2016 s'explique principalement par l'augmentation des prestations retraites (Droits Spécifiques Passés et Droits Spécifiques Futurs).
- **une baisse liée aux pertes et gains actuariels** d'un montant de 2,5 M€ (dont 2,4 M€ en impact réserves et + 0,1 M€ en impact résultat) en 2017 versus une hausse de 34,9 M€ en 2016 (dont 34,1 M€ en impact réserves et 0,8 M€ en impact résultat, du fait d'une baisse historique des taux d'actualisation d'environ 100 points de base)<sup>(\*)</sup>.

<sup>(\*)</sup> *Compte tenu de la moindre incertitude quant à la valorisation des avantages à long terme, les écarts actuariels sur ces avantages LT sont comptabilisés en compte de résultat et non pas en OCI (cf. Norme IAS19, §154).*

Le détail des pertes et gains actuariels se détaille comme suit :

- **écarts dus aux changements d'hypothèses financières (baisse de 2,5 M€ en 2017 versus une hausse de 34,9 M€ en 2016) :**
  - une légère hausse des taux d'actualisation retenus par rapport au 31 décembre 2016, générant une baisse des provisions d'un effet de 2,5 M€.  
  
La hausse des taux d'actualisation concerne notamment les deux plus importantes provisions :
    - de 2,03 % au 31/12/2016 à 2,10 % au 30/06/2017 pour la retraite (Droits Sociaux),
    - de 2,06 % au 31/12/2016 à 2,13 % au 30/06/2017 pour l'Avantage en Nature Energie,
  - pas d'impact de la courbe de taux d'inflation,
- **pas d'écarts dus aux changements d'hypothèses démographiques,**
- **pas d'écarts actuariels d'expérience.**

La duration de la dette actuarielle « retraites » relative au régime des IEG est de 19 ans.

La duration de l'engagement relatif à l'avantage en nature énergie est de 21 ans.

## 6.2 – Provision pour retour d'eau

La provision pour retour d'eau a été constituée afin de remettre en état les canalisations de retour d'eau, lesquelles véhiculent les condensats restitués par les clients en sortie des sous-stations jusqu'aux centrales produisant de la vapeur. Cette provision couvre une obligation de travaux à effectuer par CPCU, signifiée par la Direction d'Ingénierie et du Développement.

La provision est calculée de la manière suivante :

- une liste des canalisations à inspecter est établie. Cette liste est détaillée par tronçons,
- un devis de remplacement est établi pour chaque tronçon par le bureau d'études en fonction du diamètre de la canalisation et tient compte des différents éléments (génie civil, canalisation, désamiantage éventuel, etc.). Le coût de remplacement est alors égal au prix du mètre de canalisation multiplié par la longueur du tronçon,
- la provision, par tronçon, est ensuite calculée sur la base du coût et d'un taux de remplacement issu de données historiques et validé par la Direction Générale. Les données historiques sont les longueurs remplacées et les longueurs inspectées entre 2005 et 2016.
- le montant de la provision est égal à la somme des provisions par tronçon, diminuée des travaux réalisés.

La partie « non courante » de la provision pour retour d'eau correspond à l'anticipation du montant des travaux pour l'exercice suivant.

- La dotation de la provision pour retour d'eau s'élève à 0,7 M€ essentiellement sur le réseau Paris.
- La reprise de la provision pour retour d'eau s'élève à 2,8 M€ essentiellement sur le réseau Paris.  
Cette reprise correspond principalement à des travaux curatifs effectués suite à des sinistres ou préventifs suite à des inspections.

## Note 7 – Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016
Ventes de chaleur et prestations de services	237 688	247 472
Ventes d'électricité	19 034	19 068
Ventes au concédant	-3 158	6 930
Total	253 564	273 470

Le chiffre d'affaires consolidé diminue de 7 % de 273 M€ en 2016 à 254 M€ en 2017 et se décompose de la manière suivante :

- les ventes de chaleur diminuent de 4 % de 247 M€ en 2016 à 238 M€ en 2017 résultant de :
  - la baisse des volumes vendus de 5 %, en raison de la rigueur climatique plus favorable en 2016 par rapport à 2017,
  - un engagement sur un gel des tarifs jusqu'à fin 2019 (depuis la hausse du 01/01/2016),
  - un avoir de 2,2 M€ (2016 (1,5 M€), 1S2017 (0,7 M€) au profit des délégataires des communes de 1<sup>ère</sup> couronne suite à l'avenant 8 signé avec le Sycotm avec une hausse de production de 2 %,
- les ventes d'électricité se stabilisent à 19 M€. Le dispositif de prime de cogénération a donné place au marché de capacité à partir du 01/01/2017.

A partir de 2017, chaque centrale située en France reçoit des garanties de capacité en fonction de sa capacité de production offerte durant les périodes de forte consommation tandis que chaque fournisseur d'électricité est tenu de disposer d'un certain montant de garanties de capacité dépendant de la consommation électrique de ses clients durant les périodes de pointes.

Les règles du mécanisme de capacité prévoient que les ventes des capacités peuvent se faire soit de gré à gré (en OTC) entre deux acteurs, soit sur un marché organisé (les enchères EPEX).

CPCU SA et SNC Cogé-Vitry ont tous les deux vendu 120 MW de capacité en 2017.

- les ventes au concédant (investissements de biens de retour) passent de 7 M€ en 2016 à - 3 M€ en 2017, en raison de 2 éléments :
  - o la diminution des investissements entre 2016 (dévoiement du Feeder Nord-Est, raccordement de Levallois-Perret, canalisation Suffren Pasteur) et 2017,
  - o la comptabilisation en moins du chiffre d'affaires concession des droits de raccordement sur les branchements et des participations financières.

## Note 8 – Résultat financier

Le résultat financier au 30 juin 2017 et au 30 juin 2016 se compose comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016
Coût de la dette nette	-1 869	-1 861
Autres charges financières (1)	-1 775	-1 893
Autres produits financiers	5	174
<b>Total</b>	<b>-3 639</b>	<b>-3 580</b>

(1) Concernent les charges d'intérêts sur les avantages au personnel (Note 1.3.3)

Le résultat financier est stable à - 3,6 M€ entre le 1er semestre 2016 et le 1er semestre 2017.

## Note 9 – Impôt sur les bénéfices de l'exercice

### 9.1 – Charge d'impôts

La charge d'impôt comprise dans le résultat se ventile comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016
Impôts courants	-15 530	-12 572
Impôts différés	1 229	475
<b>Total</b>	<b>-14 301</b>	<b>-12 097</b>
Taux effectif d'impôt	31%	32%

L'impôt augmente de 12 M€ en 2016 à 14 M€ en 2017.

La base imposable passe de 36 M€ en 2016 à 43 M€ en 2017.

L'impôt courant est calculé avec les contributions additionnelles de 3,3 % appliqué au taux normal de 33,33 %, ce qui porte le taux d'impôt sur les Sociétés à 34,43 %.

### 9.2 - Impôts différés

La hausse des impôts différés actifs (9,4 M€) concernent essentiellement les instruments dérivés (9,3 M€), les avantages au personnel (0,9 M€), les provisions réglementées (- 0,5 M€) et les provisions pour gros entretien (- 0,5 M€).

## Note 10 – Parties liées

Les principales transactions entre le Groupe CPCU et les parties liées sont :

- ENGIE Finance :
  - compte-courant de trésorerie entre ENGIE Finance par une Convention avec CPCU SA (12 M€), SNC Cogé-Vitry (4 M€), SNC Choisy-Vitry-Energie (- 4 M€) et SAS Géometropole (17 M€)
  - Emprunts : CPCU SA (76 M€), SAS Géometropole (17 M€), SNC Choisy-Vitry-Energie (5 M€)
- Tiru : contrat d'achat, par CPCU SA, de la vapeur produite par les usines Sycatom (14 M€),
- SOVEN :
  - vente de gaz à CPCU SA (27 M€) et SNC Cogé-Vitry (19 M€),
  - achat d'électricité à SNC Cogé-Vitry (10 M€ dont 0,3 M€ au titre du marché de capacité) et à CPCU SA (9 M€ dont 0,3 M€ au titre du marché de capacité),
- Transports Réunis Services : achat par CPCU SA de prestations de transport, traitement, manutention et stockage de charbon (2 M€),
- SNC Choisy-Vitry Distribution : garantie d'emprunt donnée par CPCU sur le montant du capital restant dû (5 M€),
- Ville de Paris : vente de chaleur par CPCU SA (16 M€) et redevance (5 M€),
- ENGIE ES : achats par CPCU SA de quotas de gaz à effet de serre (2 M€).

## RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

### I – Synthèse

**En dehors d'éléments exceptionnels, le résultat net est stable** à fin juin 2017 par rapport à fin juin 2016.

Par ailleurs, avec le choix d'avenir du réseau de chaleur en faveur de la **transition énergétique**, des investissements massifs ont été réalisés pour assurer le verdissement du réseau de chaleur, la protection de l'air et la mise aux nouvelles normes de certains équipements. Ces investissements ont conduit à **un pic d'endettement fin 2016**.

Le **non versement de dividende**, acté par l'Assemblée Générale du 22/06/2017 à titre **purement exceptionnel** et pour la seule année 2017 (au titre des résultats de 2016), a permis de **maintenir un niveau d'endettement** similaire à celui de 2016 en dépit des travaux du plan quadriennal 2014/2017 de fiabilisation du réseau de retour d'eau, travaux qui devraient permettre une hausse d'environ 10 % du taux de retour d'eau en centrales.

La rentabilité de l'ensemble de ces investissements réalisés est attendue fin 2017 à un niveau proche de 2016 et inférieur au coût moyen pondéré du capital.

Enfin, CPCU a confirmé la **prolongation du gel des tarifs** sur la distribution de chaleur dans Paris **jusqu'à fin 2019**.

### II – Faits marquants de la période

- a) Une rigueur climatique légèrement inférieure à 2016 et une chaleur produite majoritairement avec des Energies Renouvelables et de Récupération (EnR&R)

Les volumes de chaleur vendus sont en baisse de 5 %, en lien avec la rigueur climatique (6 % inférieure à la moyenne des 15 dernières années sur le 1<sup>er</sup> semestre 2017 contre 3 % supérieure à la moyenne des 15 dernières années sur le 1<sup>er</sup> semestre 2016).

Dans la continuité de 2016, la chaleur a été produite majoritairement avec des Energies Renouvelables et de Récupération (EnR&R) sur le 1<sup>er</sup> semestre 2017 dont :

- ✓ 42 % issue de l'incinération des ordures ménagères ;
- ✓ 10 % issue de la combustion de granulés de bois ;
- ✓ 1 % issue de la combustion de biocombustibles liquides.

#### b) Non versement de dividende en 2017 au titre des résultats de l'année 2016

Depuis 2012 et conformément aux engagements de l'État sur l'amélioration de la qualité de l'air et en lien avec les objectifs fixés par la ville de Paris et le Schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Energie d'Île-de-France, CPCU s'est engagée en faveur de la transition énergétique pour dépasser le seuil de 50 % d'EnR&R dans son mix énergétique (50,6 % d'EnR&R en 2016) et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

Cette transition s'est accompagnée d'un cycle d'investissements importants impactant les ratios financiers à court terme, avec un doublement de l'endettement de la Société sur les trois dernières années.

Pour contribuer au désendettement de la Société, une mesure exceptionnelle a ainsi été actée lors de l'Assemblée Générale du 22/06/2017 avec le non versement de dividende sur la seule année 2017 (au titre des résultats 2016). Au regard du dividende versé sur les cinq dernières années, cela représente un effort d'environ 4 M€ pour ENGIE et 2 M€ pour la Ville de Paris.

#### c) Gel des tarifs jusqu'à fin 2019

Après la mise en œuvre réussie de la transition énergétique et écologique du réseau de chaleur, CPCU se fixe désormais comme priorité de stabiliser durablement ses tarifs afin de répondre notamment aux attentes exprimées par ses clients et par la ville de Paris.

CPCU a donc pris la décision de geler ses tarifs sur 2017 et a confirmé la prolongation de cette stabilisation jusqu'à fin 2019. Cette démarche a notamment été rendue possible par la gestion rigoureuse de la Société.

### **III – Périmètre de consolidation**

Depuis le 31/12/2016, le périmètre de consolidation n'a pas évolué.

Il comprend :

- les sociétés intégrées globalement dans les comptes consolidés : Choisy Vitry Energie, Cogé Vitry et Géométrropole ;
- les sociétés mises en équivalence à hauteur du pourcentage de détention par CPCU : Climespace (22 %), Tiru (19 %), Choisy Vitry Distribution (45 %), Transports Réunis Services (« TRS » 26 %) et Géotelluence (50 %).

### **IV - Analyse des comptes consolidés du 1er semestre 2017**

Les comptes présentés ci-après ont fait l'objet d'un examen limité des commissaires aux comptes.

a) Compte de résultat

Comptes consolidés CPCU		30/06/2016	30/06/2017	Variation	Variation
		A	B	B - A	B - A
<b>Chiffres d'Affaires</b>	<b>M€</b>	<b>273,5</b>	<b>253,6</b>	<b>-7%</b>	<b>-20</b>
<b>EBITDA (*)</b>	<b>M€</b>	<b>60,7</b>	<b>70,3</b>	<b>16%</b>	<b>9,7</b>
<b>ROC (*)</b>	<b>M€</b>	<b>40,9</b>	<b>50,3</b>	<b>23%</b>	<b>9,4</b>
Résultat financier	M€	-3,6	-3,6	2%	-0,1
MTM et cessions d'actifs	M€	1,5	-0,8	-158%	-2,3
Impôts sur les Sociétés	M€	-12,1	-14,3	18%	-2,2
<b>Résultat net</b>	<b>M€</b>	<b>26,7</b>	<b>31,5</b>	<b>18%</b>	<b>4,8</b>

(\*) : y compris résultat de sociétés mises en équivalence

- ✓ EBITDA = Earning Before Interest Taxes Depreciation & Amortization : résultat avant amortissements, frais financiers et charges d'impôts = ROC + amortissements
- ✓ ROC = Résultat Opérationnel Courant : résultat avant frais financiers et charges d'impôts
- ✓ MTM = Marked to Market = Valorisation des Instruments de Couverture

**Le chiffre d'affaires** consolidé baisse de 7 % de 273 M€ en 2016 à 254 M€ en 2017 et se décompose essentiellement de la manière suivante :

- les ventes de chaleur baissent de 4 %, passant de 247 M€ en 2016 à 238 M€ en 2017 en lien avec :
  - des volumes de chaleur vendus en baisse de 5 % en lien avec la rigueur climatique (0,94 sur S1 2017 vs 1,03 sur S1 2016),
  - un engagement sur un gel des tarifs jusqu'à fin 2019 (depuis la hausse du 01/01/2016) au niveau du prix de vente des abonnés de la Délégation de Service sur Paris ;
- les ventes d'électricité sont stables à 19 M€ avec :
  - une baisse au niveau de la rémunération de la capacité avec la fin du dispositif transitoire (2014/2016) de prime cogénération en 2016 et le marché de capacité, bien moins favorable, à partir de 2017,

compensée par :

  - une hausse au niveau de la rémunération de la production avec une augmentation des ventes de 58 % (109 GWhé en 2017 vs 69 GWhé en 2016 avec l'arrêt de certains réacteurs nucléaires début 2017).

**La part dans les entreprises associées** est en hausse de 1,6 M€ en 2016 à 2,3 M€ en 2017, notamment du fait de l'augmentation des résultats de Climespace avec la canicule du mois de juin 2017.



**Le résultat avant amortissement, résultat financier et impôt (« EBITDA »)** est en augmentation de 61 M€ en 2016 à 70 M€ en 2017, du fait essentiellement d'éléments exceptionnels, négatifs en 2016 et positifs en 2017.

**Le résultat financier** est stable à - 3,6 M€.

**La charge d'impôt sur les sociétés** augmente de 12 M€ en 2016 à 14 M€ en 2017 en lien avec l'évolution positive du résultat avant impôt.

**Le résultat net** augmente de 26,7 M€ en 2016 à 31,5 M€ en 2017 en lien essentiellement avec les éléments exceptionnels de 2016 et 2017.

Ainsi, **en dehors des éléments exceptionnels, les résultats au 30 juin 2017 sont comparables à ceux du 30 juin 2016.**

b) Bilan simplifié

M€	31/12/2016	30/06/2017
<b>Actif</b>		
Total actif courant	207	133
Total actif non courant	896	875
<b>Total actif</b>	<b>1 104</b>	<b>1 008</b>
<b>Passif</b>		
Capitaux propres totaux	306	322
Total passif courant	351	250
Total passif non courant	447	436
<b>Total passif et capitaux propres</b>	<b>1 104</b>	<b>1 008</b>

La baisse des actifs et passifs courants reflète la saisonnalité de l'activité : encaissement de la saison de chauffe, amélioration de la situation nette de trésorerie.

La baisse des actifs non courants provient des amortissements des actifs.

Les capitaux propres augmentent avec :

- ✓ le résultat du semestre (31,5 M€),
- ✓ les effets actuariels (+ 1,5 M€) provenant d'une légère baisse des taux d'actualisation,
- ✓ l'augmentation de capital de Géométropole (+1,4 M€, représentant la quote part des minoritaires associé à l'augmentation de capital de 7,2 M€),

compensés par :

- ✓ les variations de justes valeurs des instruments financiers dérivés (- 18,6 M€) provenant essentiellement d'une baisse du prix des énergies, d'une diminution du coût des quotas de CO<sub>2</sub> et d'une appréciation du dollar par rapport à l'euro.

Les dettes financières s'élevaient à 226 M€ à fin juin 2017 (dont 183 M€ en passif non courant à fin juin 2017 et 192 M€ en passif non courant à fin décembre 2016), à un niveau similaire à celui de juin 2016. Ainsi, l'endettement reste élevé à un niveau similaire de l'année de 2016, année où l'endettement avait atteint un pic à un montant deux fois plus important qu'il y a trois ans.

### **III – Transactions avec les parties liées**

Il n'y a pas eu, au cours du premier semestre, de modification affectant les transactions avec les parties liées décrites dans le dernier rapport annuel qui pourrait influencer de façon significative sur la situation financière ou les résultats de CPCU.

Les transactions entre parties liées qui ont eu lieu durant les six premiers mois de l'exercice en cours et ont influé significativement sur la situation financière ou les résultats de l'émetteur au cours de cette période sont indiquées dans la note 10 de l'annexe des états financiers consolidés intermédiaires condensés au 30 juin 2017.

### **IV – Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice**

Les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice portent sur la rigueur climatique des trois derniers mois de l'année et sur le niveau des charges d'entretien.

Les risques sont similaires à ceux indiqués à partir de la page 42 du rapport annuel 2016 de CPCU (partie 16 du rapport de gestion).

### **V – Attestation du responsable du rapport financier semestriel**

J'atteste que, à ma connaissance, les états financiers consolidés résumés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de notre Groupe, et que le rapport semestriel d'activité donne une image fidèle des informations visées à l'article 222-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Marc Barrier

Directeur Général

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société CPCU, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **1. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

### **2. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris et Paris-La défense, le 31 août 2017

Les Commissaires aux Comptes

BM&A  
Marie-Cécile Moinier

ERNST & YOUNG et Autres  
Stéphane Pédron